



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Les Champs Fallat
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 1/2010 DATE : **Mercredi, 3 mars 2010**
LIEU : **Bonfol, site de la DIB (visite)**
 Bonfol, site de la DIB, pavillon bci (séance)
HEURE : **09h00 – 10h00 visite du site; 10h00 – 12h05 séance**

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
Longet René, Président			X	
Entités fondatrices				
RCJU – Office de l'environnement	Bapst	André		X
	Fernex	Jean		X
	Meusy	Jean-Pierre	X	
RCJU – Service juridique	Schaffter	François	X	
RCJU – Police cantonale	Theubet	Henri-Joseph	X	
	Scheder	Damien	X	
Expert RCJU	Buser	Marcos		X
bci Betriebs-AG	Fischer	Michael		X
	Kurc	Damien	X	
	Luttenbacher	Rémi	X	
	Scharvogel	Bernhard	X	
Institutions suisses				
Commune de Bonfol	Beuret	Jean-Pierre	X	
	Girardin	Pascal		X
Commune de Beurnevésin	André-Fridez	Claude		X
	Zbinden	Daniel	X	
Office fédéral de l'environnement	Wenger	Christoph		X
	Hammer	Bernhard		X
Institutions françaises				
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Collin-Huet		X
	DREAL	Pivard		X
	DREAL	Recchia	X	
	DREAL	Gardes	X	
Région Alsace - Administration	DREAL	Gillet		X
	DREAL	Vallart		X
Département Haut-Rhin, Administration	DREAL	Spies		X
	DDASS	Michel		X
	DDAF	Comesse		X
Département Haut-Rhin, Conseil général		Reinhard		X
		Walter		X
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-Préfet d'Altkirch	Charrier	Alain		X

Entité	Participant-e		Présent	Excusé/ Absent
Territoire de Belfort, Administration DDASS	Lalaurie	Eric		X
Territoire de Belfort, Conseil général	Forcinal	Anne-Marie		X
	Raymond	Jean	X	
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		X
	Waechter	Antoine		X
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	X	
	Heyer	Morand	X	
Commune de Réchésy; Communauté des communes de Sud Territoire	Ecoffey	Hubert	X	
	Pinol	Jean-Pierre		X
Syndicat intercommunal de l'assainissement de la Vallée de l'Allaine	vacant			X
Société civile				
WWF Suisse	Riat	Philippe	X	
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Mathias		X
	Boehlen	Nadia		X
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre + Therese	X	
	Merguin Rossé	Lucienne	X	
Unia Le Syndicat	Fedele	Pierluigi		X
	Hamel	Arthur		X
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		X
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		X
	Walther	Jean-Louis	X	
	Forter	Martin		X
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	X	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		X
equiterre	Chevalley	Isabelle		X

Introduction

R. Longet ouvre la séance. Il remercie les représentants de bci pour la visite du site DIB qui vient de prendre fin. Elle a permis aux participants de se rendre compte de la dimension et de l'avancement des travaux.

Il souhaite particulièrement la bienvenue à MM. H.-J. Theubet, Commandant de la Police cantonale jurassienne, et D. Scheder, Chef de la Section protection de la population et de la sécurité de la Police cantonale. MM. Theubet et Scheder sont invités pour présenter les aspects alarme et sécurité en cas d'événement à la DIB (pt 3 de l'OJ).

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est adopté sans modification.

R. Longet fait part des communications des membres ci-après :

- Mail J. Gillet du 18 janvier 2010 : Début 2010, la DIREN, la DRIRE et la DRE ont fusionné au niveau de la Région Alsace pour former la DREAL Alsace (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

- Mail P. Scherrer (Département du Haut-Rhin) du 11 janvier 2010: Suite au départ de P. Scherrer, M. Patrick Spies représentera dorénavant au sein de la CIS la Direction départementale de l'Agriculture et des Forêts (DDAF) du Haut-Rhin.
- E. Recchia informe de la fusion des entités DIREN, DRIRE et DRE au niveau de la Région Franche-Comté pour former la DREAL Franche-Comté.

2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2009

La modification ci-après est apportée au procès-verbal par M. Lassus :

- Page 4 (au milieu de la page), "M. Lassus fait un bref rappel de situation concernant les PCB et les poissons dans les rivières (les PCB sont très peu solubles dans l'eau et s'accumulent notamment dans la graisse des poissons".

La phrase est modifiée comme suit: "M. Lassus fait un bref rappel de situation concernant les PCB et les poissons dans les rivières (les PCB ne sont ~~très peu~~ pas solubles dans l'eau et s'accumulent notamment dans la graisse des poissons".

Avec cette modification, le procès-verbal est adopté.

3. Alarme et intervention en cas d'événement: Etat des travaux

En introduction, H.-J. Theubet présente D. Scheder qui préside le Groupe de travail alarme et d'intervention de la DIB (G.A.I.), instauré en 2007 par le Gouvernement jurassien. Ensuite, il fait un bref tour d'horizon du rôle du G.A.I. Il rappelle que le G.A.I. était dirigé jusqu'à mai 2009 par Ch. Socchi, qui avait présenté un état des travaux à la CIS en juin 2008. Suite au départ en retraite fin mai 2009 de ce dernier, D. Scheder a repris, au 1.6.2009, la présidence du groupe de travail. Déjà en 2008, le Gouvernement jurassien avait engagée la réflexion de regrouper les forces policières et la protection civile, un regroupement qui permettrait d'œuvrer plus facilement en cas d'événement. En décembre 2008, le Parlement jurassien a décidé l'intégration de l'Office de la protection de la population à la Police cantonale, en tant que Section de la protection de la population et de la sécurité. D. Scheder en est le chef.

H.-J. Theubet explique que des rencontres avec les partenaires français ont eu lieu et des accords signés pour officialiser les travaux transfrontaliers, ceci entre autre en vue d'un éventuel passage de la frontière en cas d'événement avec intervention des partenaires français. Aussi, sous l'égide du Ministre Ch. Juillard, des rencontres avec le Conseil d'administration de bci Betriebs-AG ont eu lieu dans le but de lui présenter les travaux du G.A.I. Le budget présenté à cette occasion est actuellement en cours d'approbation par bci. Dans ce contexte, il était important d'apporter des solutions, sans tomber dans des scénarios alarmistes. Pour conclure, H.-J. Theubet indique que les travaux du G.A.I. ont été menés de manière positive depuis une année, avec un groupe restreint.

D. Scheder présente l'état d'avancement des travaux du G.A.I. Depuis juin 2009, le groupe s'est réuni à une fréquence de 4 à 6 semaines. Un exercice de l'Etat major en cas de catastrophe (EMCC) jurassien, avec pour thème un événement majeur sur la DIB et sur l'Ajoie, a été mis sur pied en octobre 2009. A cette occasion, les instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population validaient l'aptitude de l'EMCC Jura à gérer une telle situation. Le G.A.I. attachant une très grande valeur à la communication, un **concept de communication en cas d'événement** a été établi. Le Conseil communal de Bonfol a notamment été informé de l'état des travaux du G.A.I. et des mesures prises pour les intervenants lors d'une rencontre tenue le 26 novembre 2009. La population a quant à elle été informée à l'occasion de l'assemblée communale du 25 janvier 2010 de même que lors de l'essai national des sirènes qui a eu lieu le 3 février 2010. A cette dernière date, le corps enseignant et les élèves ont été informés; des cartes de consignes en cas d'alarme générale ont été distribuées aux citoyens par les membres de la Protection civile. La population de Beurnevésin sera informée lors d'une assemblée le 17 mars 2010. Une plaquette d'information a été rédigée par bci Betriebs-AG, en collaboration avec le Canton et les autorités françaises. Elle sera distribuée aux habitants de Bonfol et aux bureaux communaux des villages avoisinants, tant côté suisse que français. Elle indique le comportement à adopter en cas d'événement.

S'agissant de la **collaboration transfrontalière** dans ce dossier, des arrangements particuliers relatifs au régime des interventions et à l'information mutuelle en cas d'urgence mettant en danger la population, les biens et/ou l'environnement sont en phase d'être signés entre la République et Canton du Jura et la

République française par l'intermédiaire de M. le Préfet du Haut-Rhin. Une séance de travail a été organisée dans le courant d'août à la Sous-Préfecture d'Altkirch à ce sujet. Il a été admis définitivement que toutes les informations et/ou demandes de renfort passaient par le central d'engagement du Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS 68). Charge à eux de transmettre les informations selon les ordres du sous-préfet d'Altkirch. A relever que la collaboration se déroule de manière très positive avec les partenaires des deux départements concernés, celui du Haut-Rhin et du Territoire de Belfort.

Un premier **exercice d'engagement** a eu lieu le 23 janvier 2010. L'exercice avait pour but la réception et l'engagement corrects de tous les partenaires par le Central d'engagement et de transmission (CET) à Delémont ainsi que la collaboration entre diverses forces d'intervention des pompiers sur un même site. Les résultats ont montré que la transmission de l'alarme et la mise en œuvre des moyens se sont déroulées correctement. La transmission et collaboration entre les différents services s'est déroulée correctement avec quelques points à améliorer.

Un deuxième exercice d'engagement se tiendra le 13 mars prochain sur deux sites, à savoir sur la décharge, « place sinistrée », et sur un autre site sur lequel sera installé « un poste médical avancé ». 140 intervenants participeront à cet exercice dont les buts sont :

- la collaboration et la transmission des informations pour les prises de décisions entre la place sinistrée (PC Front) et le poste de commandement ORCA (PC engagement),
- poursuivre la décontamination des personnes et du matériel – entraîner et engager la cellule communication Organisation en cas de catastrophe (ORCA+),
- faire collaborer le personnel provenant de 10 partenaires différents CH et F.

En conclusion, D. Scheder indique que les partenaires de la protection de la population jurassienne, renforcés par leurs homologues français, seront prêts pour le 6 avril 2010, date du début des travaux d'excavation (phase pilote), tout en espérant qu'aucune intervention ne sera nécessaire durant les travaux d'excavation.

R. Longet remercie les deux intervenants de la Police cantonale jurassienne de l'exposé et ouvre la discussion.

Pour J.-P. Egger, on a beaucoup parlé d'intervention, mais pas beaucoup d'accident en aval. Il souhaite savoir quels sont les dangers potentiels et qui mettraient en risque la population.

D. Scheder répond en disant qu'il pense que M. Egger fait référence à l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Il indique que les dispositifs d'intervention nécessaires en cas d'événement ont été élaborés par l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière (ECA Jura) et sont en cours de validation par le G.A.I.

H.-J. Theubet ajoute qu'il est du devoir du G.A.I. de garantir une réaction optimale en cas d'événement. Au niveau de la police, pour maîtriser l'alerte, les personnes concernées ont été formées et seront régulièrement intégrées dans un processus de formation. Il convient toutefois de mentionner que l'on n'aura jamais dans la réalité les mêmes conditions ou situations que lors d'un exercice d'intervention. L'objectif d'un exercice est précisément d'éliminer le plus de risques possibles. En même temps, il est important de déployer suffisamment de moyens dès qu'une alerte est déclenchée. Les processus d'information sont en place et il y a une longue tradition de collaboration entre la police suisse et française.

J. Raymond pose une question concernant l'excavation, en lien avec la sécurité et l'alarme de prévention : est-il prévu d'avoir un système de surveillance par le biais d'une webcam, ceci non seulement pour des problèmes d'observation mais aussi pour l'information du public à travers une webcam qui pourrait retransmettre les images sur un site internet, le souci de la CIS étant d'avoir l'information et la transparence.

R. Luttenbacher répond qu'à ce titre il n'est pas prévu d'installer de webcam. bci a une politique d'ouverture et de transparence vis-à-vis du public. Beaucoup de visites se déroulent et se dérouleront sur le site; à partir de la phase 4 (phase d'excavation), les visiteurs ne pourront plus accéder aux halles qui seront en zone noire. Toutefois, depuis la salle de commande, il sera possible d'observer ce qui se passe dans les halles d'excavation et de préparation.

J.-R. Frisch souhaite remercier H.-J. Theubet et D. Scheder en tant que représentants du G.A.I. pour leur collaboration exemplaire avec les autorités françaises et demande en quoi a consisté cette collaboration et quelles étaient les réactions de la population.

D. Scheder répond qu'il avait présenté, lors d'une assemblée communale à Bonfol, les consignes d'alarme en portant notamment sur la question du comportement en cas d'alarme et sur le confinement de la population à l'intérieur des maisons. Ces indications ont été complétées par les informations fournies lors de l'essai des sirènes en date du 3 février 2010. Les retours que D. Scheder avait eus à ce sujet étaient positifs.

L. Merguin Rossé, par souci de transparence, souhaite que la CIS puisse avoir accès au scénario d'alarme, notamment par rapport aux déplacements de populations. Selon L. Merguin, la CIS devrait se pencher sur d'éventuels scénarios.

R. Luttenbacher répond que bci a établi un rapport selon l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs dans le cadre de la demande de permis de construire. Ce rapport, qui comprend justement les scénarios sur lesquels Mme Merguin s'interroge, a été validé par les autorités cantonales en juin 2007. Ce document avait été déposé à la mairie de Bonfol et est également publié sur le site internet du Canton. Le scénario avec la plus grande portée est un incendie avec rupture de l'intégrité d'une des halles et émanation de fumées potentiellement toxiques. Ce scénario a d'ailleurs été repris dans la matrice des consignes d'alarmes établie par le G.A.I.

J.-P. Meusy complète les propos de R. Luttenbacher en précisant que ces documents, publiés, font partie des dossiers techniques du projet d'assainissement. Dans le même ordre, le fait que la population sera appelée plutôt à rester chez elle, ressort aussi des scénarios précités. Le dispositif d'intervention mis en place est l'intégration de ces études de risques faites dans le cadre du permis de construire, délivré en mai 2008.

M. Lassus revient à la proposition de J. Raymond à propos d'une webcam. Même avec une bonne politique de transparence et d'ouverture, il pense que la webcam pourrait être utile en cas d'incident survenu sur le site pendant les travaux d'excavation. Elle permettrait de pouvoir analyser les causes de l'incident pour prendre des mesures et pour éviter ce type d'événement. M. Lassus indique que l'on a parlé des différents scénarios envisagés et demande combien de temps d'intervention est nécessaire lorsqu'il y a une pollution au niveau de l'eau, de l'air et du milieu environnemental.

R. Luttenbacher rappelle que bci n'installera pas de webcam à l'intérieur des halles. Cependant, il y aura une multitude de caméras qui filmeront en permanence les travaux d'excavation et de préparation. Tout sera bien documenté et reporté à la salle de commande et à la loge du gardien. À partir du 15.3.10, un service de gardiennage sera opérationnel sur le site 24h/24 pour garantir la sécurité. Les enregistrements vidéo seront stockés sur des disques durs pendant quelques jours. Par ce biais, bci répond bien à la nécessité de pouvoir reconstituer un éventuel incident, également pour les besoins d'une enquête le cas échéant.

J. Raymond trouve néanmoins qu'une webcam aurait en quelque sorte un côté rassurant, qui correspond au rôle de la CIS. Le cas contraire peut générer des questions.

R. Longet indique que bci pourra toujours prévoir l'installation d'un tel dispositif en cours de route, ensuite il s'agit de la décision de le rendre accessible ou pas.

B. Scharvogel ne pense pas que des images non commentées et sombres provenant de la halle d'excavation soient rassurantes pour le public. Il est préférable que les gens intéressés viennent visiter le site et aient les explications des experts sur place.

Ph. Riat propose que la CIS prenne une décision par rapport à l'installation d'une caméra.

R. Longet, rappelant que le rôle de la CIS est une plate-forme, indique que ses membres représentent les entités et ont à chaque moment le droit de poser des questions et les exploitants ont le devoir d'y répondre. En revanche, il n'appartient pas à la CIS de décider de mettre en place quelque chose, elle peut le souhaiter, comme elle l'avait d'ailleurs fait pour la mise en place des 4 piézomètres intégrés aux exigences du Canton. R. Longet propose de reprendre ce point lors de la prochaine séance de la CIS.

H. Ecoffey revient aux aspects alarme et sécurité en se référant à un document de 2008 qui parle de "risque industriel" et souhaite savoir comment se passera concrètement l'information sur le terrain puisqu'on a parlé de sirènes.

R. Longet répond qu'on se trouve ainsi dans le cœur de la collaboration transfrontalière avec deux régions françaises différentes. La coordination prend ici toute son importance. Il rappelle qu'à Bonfol, l'information du Responsable du G.A.I. avait été faite lors d'une assemblée communale (à laquelle ne participe jamais toute la population). Il n'y a pas eu de réunion publique à Bonfol, ni à Pfetterhouse ou à Réchésy. R. Longet demande ce que l'on pourrait faire afin que toute la population soit au courant.

H.-J. Theubet indique que rien ne s'oppose, en cas de besoin, à réunir la population des communes de Réchésy ou de Pfetterhouse. Le document dont a fait allusion H. Ecoffey concernait effectivement les discussions qui ont eu lieu en 2008 au niveau de la Sous-Préfecture par rapport à des problèmes de sirènes. S'agissant d'une information à la population, H.-J. Theubet et D. Scheder se tiennent à disposition, si les Maires des deux villages en estiment le besoin.

H. Ecoffey, dans le sens d'une constatation et non d'une critique, souhaite que la même pratique d'information coordonnée, pratique et simple soit appliquée partout lorsque c'est possible. La plaquette binationale va dans cette direction et il s'agit de ne pas générer de panique.

R. Longet résume la discussion en mettant en évidence l'importance de ne pas oublier d'acteurs et d'apporter les réponses attendues. A Bonfol, la manière d'informer par l'assemblée communale donne de bons résultats.

B. Scharvogel informe des aspects liés à la plaquette mentionnée auparavant dans la discussion. Au stade actuel, le projet de plaquette n'a pas encore été avalisé définitivement. Il s'agit d'un document binational qui a pour but de donner le même message des deux côtés de la frontière. Il explique le comportement en cas d'alarme, avec un volet consignes pour la population suisse et pour la population française, car l'alerte ne fonctionne pas de la même manière des deux côtés de la frontière. Le document constitue une information de base qui sera distribuée vers mi-mars 2010 à toute la population (rayon de distribution comme la Newsletter, à savoir Beurnevésin, Bonfol, Pfetterhouse, Réchésy, Vendlincourt; des exemplaires supplémentaires se trouveront au Pavillon d'information de bci). Toutefois, il ne remplace pas une assemblée communale.

H. Ecoffey revient au document de 2008 qu'il avait mentionné auparavant et dans lequel les aspects du mode d'information sont évoqués. Il demande si l'information va au-delà du village de Réchésy.

J.-P. Meusy comprend que les populations aient des besoins en information. Il rappelle les séances d'informations publiques, notamment celles organisées début 2004 à Porrentruy, Pfetterhouse et Réchésy, qui avaient connu un bon succès. A ce jour, des activités opérationnelles se déroulent sur le site et il convient de rappeler aux populations qu'elles ont la possibilité de faire des visites du site. Il appartient aux autorités des communes voisines d'apprécier ces aspects. La Newsletter apporte également d'importants éléments d'information.

R. Longet, en rappelant les propos de H.-J. Theubet, indique qu'il est important que les gens aient le bon comportement en cas d'événement et que la population soit informée au mieux. Il s'agit plutôt d'un devoir d'information que d'un droit à l'information et il convient de garantir que le maximum d'information passe à la population. Aussi, il importe que les gens qui entendent parler de Bonfol puissent visualiser ce qui se passe. R. Longet ne peut qu'encourager de faire savoir qu'il y a la possibilité de visiter le site, le Pavillon, etc.

J.-P. Egger indique qu'il y a quelques communes qui se trouvent dans la direction du vent dominant. En cas de pollution d'air, elle se dirigerait dans le sens des villages de Levoncourt, Courtavon. J.-P. Egger trouve important d'intégrer ces communes dans le dispositif d'information.

R. Luttenbacher répond que le rayon géographique d'information peut sans autre être augmenté.

H.-J. Theubet ne voit pas de restriction non plus. Il comprend le souci des élus, mais ne souhaite toutefois pas créer de scénario alarmiste en distribuant plus loin l'information. Il est important, qu'en cas d'événement, l'information et la transparence soient totales. Au moment où les sirènes sont enclenchées, une communication ad hoc est mise sur pied. Au niveau de la Police cantonale, l'information se fera comme sur tout autre événement.

J.-P. Egger pense qu'il y a une responsabilité de l'offre et une responsabilité de la demande. Les autorités ont une énorme responsabilité au niveau de l'offre.

R. Longet trouve judicieux de faire savoir aux communes qu'elles peuvent s'adresser à bci, pour éviter tout malentendu à ce niveau.

En tant que maire, J.-R. Frisch peut mesurer parfaitement la responsabilité de l'offre et de la demande. Lors de la discussion intervenue en 2008 relative aux sirènes, il ne souhaitait pas de sirène pour ne pas créer de panique. J.-R. Frisch pense qu'au fil des années, dans sa commune, beaucoup de progrès ont été faits au niveau de la communication. Aussi, un document tel la plaquette citée auparavant lui paraît amplement suffisant pour rassurer la population. Le moment venu, n'importe qui pourra voir l'évolution du projet d'assainissement sur place.

Pour conclure, R. Luttenbacher estime que les maires des communes concernées sur territoire français sont les plus aptes à juger les impacts, positifs ou négatifs, que peut avoir une telle séance d'information. Le cas échéant, bci Betriebs-AG et les autorités jurassiennes se tiennent à leur disposition pour le cas où une réunion devrait être organisée, sachant que la définition des mesures de protection comme par exemple le confinement seront du ressort des autorités françaises.

R. Longet remercie H.-J. Theubet et D. Scheder de leurs informations. Les différents acteurs représentés autour de la table pourront dès lors apprécier ce qu'ils peuvent mettre en place sur ces bases.

4. Validation du Rapport d'activités 2009 de la CIS; comptes 2009 et budget 2010 de la CIS

R. Longet met en évidence le processus en place en ce qui concerne le rapport d'activités de la CIS. Selon la pratique, il est distribué aux députés jurassiens, au Gouvernement jurassien ainsi qu'aux autorités françaises. Il s'agit d'un document officiel qui donne une vue d'ensemble et qui permet de retracer les discussions.

Le projet de rapport a été mis en circulation auprès des membres de la CIS en date du 5 février 2010. Depuis lors, aucun commentaire n'a été transmis au Président par voie écrite. Il ouvre la discussion pour savoir si le rapport appelle des commentaires particuliers.

Page 4, avant-dernier paragraphe: J.-L. Walther souhaite savoir où en sont les résultats des campagnes d'analyses par screening de bci et du Canton.

R. Luttenbacher répond que, du côté bci, les résultats ont été envoyés en date du 2 mars à Greenpeace, M. Hudek, signataire de la Convention de janvier 2008.

Au nom du Canton, J.-P. Meusy indique qu'une campagne d'analyses par screening a été réalisée; celle-ci n'a pas révélé d'éléments particuliers. Un rapport sera publié. Le Canton a prévu de faire une campagne d'analyses par screening par année.

R. Longet propose d'ajouter une phrase au paragraphe concerné: *"Les résultats n'étaient pas encore disponibles en fin 2009."*

R. Luttenbacher confirme que les deux entités (bci et Canton) ont réalisés les analyses par screening. Du côté bci, le Prof. Oehme a effectué son travail de suivi du laboratoire BMG, mandaté par bci, ce qui a pris un certain temps. En décembre 2009, une réunion de coordination a eu lieu entre les représentants du Canton, bci et le Prof. Oehme. bci a prévu de refaire une campagne d'analyses par screening à la fin de l'été 2010.

J.-L. Walther est conscient que les analyses par screening peuvent effectivement prendre du temps. En revenant au rapport d'activités, il souhaite ajouter un commentaire concernant la page 5, 3^e paragraphe, la phrase "Une polémique s'est développée sur les résultats de ces mesures, le Prof. Oehme, tout en soulignant que les résultats sont corrects, a récusé le fait d'être cité dans ce document (*«La procédure de prélèvement d'échantillons et d'analyse est conforme au concept du professeur Oehme»*, p. 4), et estime avec le Canton du Jura que les concentrations trop faibles repérées avec les méthodes utilisées dans le rapport d'analyse en cause ne peuvent pas être interprétées avec pertinence."

J.-L. Walther n'est pas d'accord avec la dernière partie de cette phrase, à partir de "... et estime avec le Canton du Jura.....pertinence." Selon J.-L. Walther, le concept du Prof. Oehme dit que les substances qui sont en dessous de 20 ng/litre sont souvent difficilement interprétables; sur 129 il n'y en a que 9 inférieures à la limite de 20 ng/litre. Le rapport Oehme¹ commence par dire que les analyses ont été faites correctement.

¹ Courrier Prof. M. Oehme du 4 décembre 2009, adressé au Collectif Bonfol, intitulé "Kommentare Screenings Wasserproben Source de Saint Fromont, Fontaine de Pfetterhouse, 2^{ème} étang de la STEP vom 15. Dezember 2008"

Plusieurs membres ne comprennent pas cette dernière partie du paragraphe dans le même sens que J.-L. Walther. Pour d'autres, la formulation est ambiguë.

Décisions:

- Page 4, avant-dernier paragraphe: la phrase ci-après est rajoutée: *Les résultats n'étaient pas encore disponibles en fin 2009.*
- Page 5, 3^e paragraphe: La dernière partie de la phrase est supprimée (à partir de "... et estime avec le Canton du Jura jusqu'à avec pertinence.).
- Avec ces deux remarques, le rapport d'activités, y compris les comptes 2009, est accepté. Le rapport sera distribué prochainement selon le dispositif en place.

5. Film documentaire de la CIS

R. Longet informe de ses contacts avec Mme V. Singh, journaliste de la TSR, et se réfère au document² qui a été distribué aux membres de la CIS avec l'ordre du jour. Il ouvre le débat à ce sujet.

M. Lassus est interpellé par le titre du synopsis. Il estime très anodin de parler de l'aventure d'une glaisière. Il faudrait trouver un titre plus accrocheur.

Ph. Riat rejoint les propos de M. Lassus en proposant de parler d'une mésaventure.

R. Longet explique qu'il s'agit d'un titre de travail. Mme Singh a pour but que ce soit un film accessible aussi pour les gens d'ailleurs. Le film devrait permettre de restituer quelque chose que tout le monde trouvait normal, durant les années 60 et 70. Bonfol a toujours été reconnu pour sa qualité d'argile. Une fois cette argile exploitée, les gens se sont retrouvés devant un fossé étanche. La DIB n'aurait jamais existé s'il n'y avait pas eu de glaisière. Il est bien clair qu'il ne s'agit pas de l'histoire de la petite potière, mais de l'histoire de déchets, de coûts; il y a peu de chantiers de ce type. Pour R. Longet, c'était l'accroche, un fil rouge qui permet de rendre le documentaire intéressant pour le public. R. Longet garantit que ce sera un film très professionnel et sérieux.

J.-P. Egger propose un complément du synopsis en faisant une référence aux Fours à chaux à St-Ursanne et aux interventions déterminantes de MM.Buser et Wildi qui ont permis au Ministre de l'époque, M. Kohler, de mesurer les risques de la DIB. Il ajoute encore l'impulsion de Ph. Riat et L. Merguin Rossé à St-Ursanne.

L. Merguin Rossé émet un doute sur l'objectivité de la journaliste Mme Singh. Elle se montre choquée du fait qu'aucune ONG locale n'est mentionnée, comme p.ex. le Collectif Bonfol. Il n'y a pas que Greenpeace, mais tout un ensemble de la société civile (Syndicats, les Verts français, etc.) et ce depuis le début.

Décisions:

- Les membres de la CIS valident le projet de synopsis qui leur a été remis le 22.2.2010, sous réserve des trois remarques relatives 1) au titre, 2) au rôle des experts comme MM. Wildi ou Buser et 3) au rôle du Collectif Bonfol.
- R. Longet transmettra les remarques à Mme V. Singh.

6. Suivi environnemental et social

R. Longet rappelle le courrier d'Unia qui a été distribué aux membres de la CIS avec l'ordre du jour. Malheureusement, M. Fedele s'est excusé pour la séance de ce jour.

R. Luttenbacher informe qu'il a été mis au courant d'un échange de courrier entre le Groupement DIB et Unia. Il a été décidé d'en parler directement entre les responsables d'Unia et du Groupement DIB en date du 11 mars 2010.

R. Longet résume qu'il n'y a pas de réponses au stade actuel aux trois questions posées par Unia. Au besoin, ce point sera débattu lors de la prochaine réunion de la CIS.

² Notes accompagnant le projet de scénario et Synopsis intitulé "La grande aventure d'une glaisière". V. Singh – 12.2.10

Suivi environnemental – tour d'horizon: bci Betriebs-AG

R. Luttenbacher informe que durant le mois de janvier 2010, il a été décidé de reporter la date du début de la phase pilote d'assainissement au 6 avril 2010. Il se dit confiant que les travaux pourront débuter à cette date pour autant que les consortiums aient reçu les autorisations d'exploitations nécessaires d'ici-là. Au stade actuel, des échanges constants entre les autorités cantonales, les responsables des consortiums et bci ont lieu sur divers sujets concernant l'environnement, la sécurité du personnel, etc. Une autre condition évidente consiste à ce que les installations techniques mises en place aient été testées.

R. Luttenbacher informe que le lot C, c'est-à-dire la préparation, le transport et le traitement du matériau contaminé provenant de l'encaissant de la décharge a été attribué à l'entreprise HIM. Cette entreprise est déjà responsable du lot B qui englobe la préparation, le transport et l'incinération des déchets. bci conserve ainsi deux partenaires mandatés pour l'assainissement, le Groupement DIB pour le lot A et l'entreprise HIM pour les lots B et C.

B. Beuret souhaite avoir des précisions concernant le départ des trains à la gare du village de Bonfol car il y a des inquiétudes par rapport au bruit des transports qui pourraient être engendrés autour de la gare.

R. Luttenbacher informe que les premiers trains transportant des déchets partent du site à partir du mois d'avril 2010. Les matériaux contaminés quant à eux partiront dès la fin de l'été 2010. S'agissant de l'horaire précis, il prévoit au minimum deux flux de trains des Chemins de fer du Jura (CJ – mandatés pour le transport) entre 04h00 et 12h00, du lundi au vendredi. Les heures ont été fixées de cette manière pour répondre aux attentes de la gare à Porrentruy et pour le passage à la frontière Suisse/Allemagne. Sur la composition des trains, il y aura une locomotive Diesel qui assurera le tronçon du site à la gare de Bonfol et ensuite une locomotive électrique pour le reste du tronçon.

R. Luttenbacher propose qu'il contacte directement l'administration communale afin d'apporter une réponse précise aux autorités.

J. Raymond demande si l'organisation d'une conférence de presse entre bci et le Canton est envisagée pour marquer la date du début des travaux.

B. Scharvogel répond qu'en principe non, car les travaux ne commenceront pas tout de suite par l'excavation, il y a d'abord la dernière couche d'argile à retirer. Au stade actuel, il est plutôt prévu de marquer le coup de pioche fin mars, avec participation du Ministre et des Maires des communes avoisinantes. Un événement média est en cours de préparation.

S'agissant de la conférence de presse, L. Merguin Rossé demande à ce que le Collectif Bonfol soit invité et traité comme les autorités politiques.

L. Merguin Rossé souhaite savoir avec quels experts le Canton travaille précisément.

J.-P. Meusy répond que cette collaboration évolue en fonction de l'avancement du dossier et des problématiques rencontrées. Le Canton a d'ailleurs organisé en date du 25 février 2010 une journée de ses experts, ce qui a permis à ces derniers de se rendre compte de l'avancement des travaux. Brièvement, les experts récemment concernés sont: Dans le domaine de l'hydrogéologie, c'est le Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'Université de Neuchâtel (MM Hunkeler et Perrochet), qui accompagne le Canton. Dans le domaine juridique, c'est le Prof. Zufferey de l'Université de Fribourg, dans le domaine de l'air, c'est M. J.-A. Hertig et dans le domaine hygiène de travail, c'est le Prof. Michel Guillemin.

Suivi environnemental – tour d'horizon: Canton

J.-P. Meusy informe que la mise en route de l'exploitation est assortie à plusieurs centaines d'exigences fixées par le Canton. Dans le domaine environnement, les travaux sont bien avancés, il n'y a pour l'heure pas d'éléments particuliers susceptibles de poser problèmes. Dans le domaine intervention, il renvoie à la présentation de D. Scheder. S'agissant des domaines santé-sécurité/incendie, etc., certaines choses doivent être finalisées afin que les autorisations d'exploitation respectives puissent être délivrées. Parallèlement, il y a des éléments plus stratégiques à régler; un deuxième accord particulier qui précise la collaboration entre le Canton et bci est en cours de finalisation. Ainsi, plusieurs axes de travail sont actuellement en cours.

J.-R. Frisch demande où en est la demande de la commune de Pfetterhouse concernant la réalisation de l'ouvrage relatif à la retenue des eaux en cas d'orage.

R. Luttenbacher répond que ce point n'a pas été oublié. Au stade actuel, les différents partenaires ont fixé une date pour la remise d'une offre à bci Betriebs-AG.

J.-R. Frisch prend acte que la réalisation de cet ouvrage est imminent.

7. Divers, prochaine séance

Prochaine séance: la prochaine séance aura lieu le **jeudi 10 juin 2010**, au Pavillon de bci Betriebs-AG sur le site de la DIB. **Horaire retenu: 09h00 visite; 10h00 – 12h00 séance.**

Divers :

- Démontage et recyclage des infrastructures: Dans le contexte de la discussion autour du démontage des halles, L. Merguin Rossé souhaite lancer le débat et propose de réfléchir aux possibilités de recyclage des halles, l'idée étant de créer un écosystème fermé de la région. Pourquoi la CIS n'aurait-elle pas aussi un rôle à anticiper l'après-assainissement en faisant un projet de développement durable?

R. Luttenbacher rappelle que bci Betriebs-AG est soumis au Plan spécial cantonal qui prévoit que le site redevienne une zone forêt.

J.-P. Meusy rejoint R. Luttenbacher en disant que bci doit effectivement respecter les prescriptions légales, tenant compte que les infrastructures montées n'ont pas été prévues pour d'autres applications.

Il ressort de la discussion qu'il vaut la peine d'inviter celles et ceux qui ont des idées à les lancer, à trouver un projet porteur et susciter un débat, en y intégrant bci et le consortium concerné.

R. Longet salue la proposition de L. Merguin Rossé. Il trouve important de lancer le débat en brisant le tabou de la destruction définitive de la halle et en se mettant autour d'une table pour définir les conditions juridiques, économiques, etc.

La séance est levée à: 12h05

Pour le procès-verbal:
Kathrin Gschwind